



La Commission Départementale de l'Arbitrage met à disposition de tous les arbitres de district une sélection de 137 questions et réponses de la Direction de l'Arbitrage auxquelles s'ajoutent 13 questions et réponses de la CDA, relatives notamment au dispositif du carton blanc. Leur connaissance permet d'**avoir l'assurance raisonnable que tous les arbitres départementaux répondent aux exigences théoriques requises par le niveau de compétition arbitré.**

Un contrôle de ces connaissances sera réalisé en début de saison lors d'un test d'aptitudes théoriques (TAT). Ce test comportera 40 questions à choix multiples (QCM) sélectionnées parmi les questions contenues dans ce document.

#### Méthodologie

Concernant les questions sur des faits de jeu pour lesquelles l'arbitre doit prendre des décisions voire les expliquer, la manière de répondre suit systématiquement la même chronologie d'analyse que lorsque vous êtes sur le terrain, à savoir :

- (1) Arrêt du jeu sous réserve de l'avantage ou laisser jouer
- (2) Délivrance ou non de sanction disciplinaire en précisant son motif
- (3) Reprise du jeu en précisant pour quelle équipe et son endroit
- (4) Rapport si exclusion (ou si autre cas particulier)

Nouveautés 2025-26 intégrées par la CDA sous réserve de la mise à jour des questions réponses par la Section des Lois du Jeu de la Direction de l'Arbitrage qui paraîtra en octobre prochain.

## **Préambule : résumé des modifications des Lois du Jeu**

Extrait des Lois du Jeu 2025-26 (IFAB, pages 169 et 170)

### Loi 3 – Joueurs

- Les compétitions ont la possibilité d'appliquer les directives relatives au principe selon lequel seul le capitaine peut s'adresser à l'arbitre

### Loi 5 – Arbitre

- Les arbitres doivent utiliser un signal visuel pour indiquer le décompte des cinq dernières secondes lorsqu'un gardien de but conserve le ballon à la main (limite de huit secondes)

### Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu – Balle à terre

- Si, lorsque le jeu a été interrompu, le ballon se trouve :
  - dans la surface de réparation – la balle à terre est donnée, dans sa surface de réparation, au gardien de but de l'équipe en défense ;
  - en dehors de la surface de réparation – la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait clairement récupéré la possession ; à défaut, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier. La balle à terre est donnée à l'endroit où le jeu a été arrêté

### Loi 9 – Ballon en jeu et hors du jeu

- Coup franc indirect et pas de sanction disciplinaire quand un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu, ou un joueur se trouvant temporairement en dehors du terrain touche le ballon alors que celui-ci sort du terrain, sans chercher à interférer de façon abusive

### Loi 11 – Hors-jeu

- En cas de relance à la main du gardien de but, il convient de prendre en considération le dernier point de contact pour déterminer si un joueur est en position de hors-jeu

### Loi 12 – Fautes et incorrections

- Si un gardien de but conserve le ballon à la main pendant plus de huit secondes, l'arbitre accorde un corner à l'équipe adverse

### Loi 16 – Coup de pied de but

- Mention des autres Lois qui reviennent en détail sur des situations donnant lieu à un coup de pied de but

### Loi 17 - Corner

- Mention des autres Lois qui reviennent en détail sur des situations donnant lieu à un corner
- Corner à effectuer du côté le plus proche de l'endroit où se situait le gardien au moment où l'infraction a été signalée

## Loi 1 – Terrain

(6 questions)

---

### QUESTION L1/§1/Q1

En raison d'une panne d'éclairage, le coup d'envoi d'une rencontre prévue à 20 heures n'a lieu qu'à 20H15. Au coup de sifflet indiquant la fin de la 1ère période, qui s'est déroulée normalement, une panne d'éclairage survient. Comment l'arbitre agira-t-il dans le décompte du temps d'interruption de la rencontre ? Les 30 minutes maximales doivent-elles inclure ou non le temps de la mi-temps ?

Le décompte du temps d'interruption de la rencontre débute aussitôt car l'arbitre fait le constat de la panne immédiatement. La durée de la mi-temps fait partie du temps décompté.

---

### QUESTION L1/§1/Q3

Panne d'électricité. Un dirigeant informe l'arbitre au vestiaire. Celui-ci est-il tenu d'aller vérifier afin de décompter le temps d'interruption immédiatement ou peut-il attendre le retour sur le terrain pour en prendre acte ?

L'arbitre doit décompter le temps d'interruption dès qu'il constate lui-même la panne, après en avoir été informé. Dans le cas présent, il se rendra immédiatement sur le terrain pour en prendre acte.

---

### QUESTION L1/§1/Q4

Un match est interrompu à plusieurs reprises pour des motifs liés, à la fois, aux conditions atmosphériques et à des pannes d'électricité. L'arbitre doit-il cumuler les arrêts selon les différents motifs ?

L'interruption maximale de 45 minutes comprend à la fois les motifs d'arrêts pour intempéries et pour pannes d'éclairage.

---

### QUESTION L1/§2/Q1

Dans le cas de réserves concernant l'équipement du terrain, l'équipe adverse doit les déposer 45 minutes avant la rencontre. Si le club recevant ne peut pas répondre favorablement à la demande de l'arbitre au regard des réserves, le match n'aura pas lieu. Par contre, si ces réserves sont posées 20 minutes avant la rencontre et que les modifications ne peuvent être apportées (réserve fondée) le match aura lieu. Comment peut-on expliquer qu'un arbitre puisse laisser un match se dérouler sur un terrain non conforme ?

Le délai de 45 minutes a été institué par la Fédération pour permettre au club recevant, en cas d'anomalie, de procéder aux modifications nécessaires. Ce délai est d'ailleurs à rapprocher du délai normal d'une heure minimum avant le coup d'envoi pour l'arrivée de l'arbitre au stade. Dès son arrivée, celui-ci doit procéder à l'inspection du terrain et faire part au club recevant des anomalies constatées.

Par exemple, en cas de réserves fondées sur des éléments de non-conformité, déposées seulement 20 minutes avant le coup d'envoi, deux cas de figure peuvent se produire :

- L'anomalie est légère, le match aura lieu.
- L'anomalie est importante (barre transversale brisée lors de l'échauffement), le match n'aura pas lieu.

---

QUESTION L1/§2/Q2

Que doit faire l'arbitre lorsque le poteau de corner se brise de façon accidentelle en cours de match ?

Arrêt du jeu. Faire retirer le poteau défectueux et demander sa réparation ou son remplacement par un poteau conforme.

Dans le cas où le club recevant ne peut pas fournir un nouveau poteau de corner ou si le poteau n'est pas réparable, l'arbitre doit faire reprendre la rencontre en s'efforçant de trouver un moyen de remplacement provisoire (de fortune).

---

QUESTION L1/§4/Q1

Comment l'arbitre agira-t-il si l'équipe locale lui présente un arrêté municipal alors que le match a débuté ?

L'arbitre devra arrêter immédiatement la rencontre. Il gardera l'arrêté municipal et l'enverra avec son rapport en précisant, en particulier, les conditions dans lesquelles l'arrêté lui a été présenté.

## Loi 2 – Ballon

(1 question)

---

QUESTION L2/§2/Q1

Un attaquant frappe en direction du but et le ballon est renvoyé par le montant, dans le terrain, puis éclate. Décisions ? Précisions sur la reprise du jeu.

Arrêt du jeu.

Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.

Le ballon éclate dans la surface de réparation : dans tous les cas, balle à terre donnée au gardien de but.

Le ballon éclate hors de la surface :

- Le dernier contact a eu lieu dans la surface : balle à terre donnée au gardien de but.
- Le dernier contact a eu lieu hors de la surface : balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait récupéré la possession ; à défaut, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois.

## Loi 3 – Joueurs

(21 questions)

---

QUESTION L3/§1/Q2

L'équipe A débute la rencontre avec 10 joueurs titulaires et 3 remplaçants. Le capitaine est certain que son 11<sup>ème</sup> joueur va se présenter au bout de quelques minutes de jeu et préfère attendre son arrivée pour compléter son équipe. À la 15<sup>ème</sup> minute de jeu, il demande à l'arbitre de faire entrer un de ses remplaçants pour pallier l'absence du titulaire qui ne vient pas. Décisions et explications ?

L'arbitre permet à l'équipe A de se compléter avec un joueur remplaçant.

L'équipe jouera donc à 11.

Elle ne disposera plus que de 2 remplaçants.

En cas d'arrivée du titulaire attendu, il ne pourra pas participer à la rencontre.

---

QUESTION L3/§2/Q3

En ce qui concerne les exclusions de joueurs titulaires avant le coup d'envoi, doit-on considérer qu'à défaut de remplaçant, l'équipe peut se compléter par des joueurs nouveaux jusqu'à la fin du match ou, une fois le coup d'envoi donné, est-il impossible en cas d'absence de remplaçant, de compléter son équipe par des joueurs nouveaux ?

L'équipe ne peut pas se compléter avec des joueurs nouveaux après le coup d'envoi. Cette disposition s'applique à toutes les compétitions (Nationales, Ligue ou District).

---

QUESTION L3/§3/Q1

Un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. Décisions et explications ?

La Loi 3 précise que le jeu doit se poursuivre. Au 1er arrêt naturel du jeu, les deux joueurs doivent être avertis pour comportement antisportif.

Dans le cas où l'arbitre arrêterait le jeu par erreur, celui-ci sera repris par une balle à terre donnée au gardien de but.

Si la permutation a eu lieu à la mi-temps ou durant la période entre la fin du match et le début de la prolongation, les deux joueurs ne seront pas avertis.

---

QUESTION L3/§4/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

Attendre le 1er arrêt de jeu.

Avertissement au joueur, remplaçant, remplacé pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

Reprise consécutive à l'arrêt.

Si, par inadvertance, l'arbitre a arrêté le jeu, celui-ci sera repris par une balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.

---

QUESTION L3/§4/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu (dispute le ballon, crie "laisse !" à un adversaire, ...) ?

Arrêt du jeu.

Avertissement au joueur, remplaçant, remplacé pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain. Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.

Dans tous les cas, exclusion pour avoir interféré avec le jeu/adversaire s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

- Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty pour l'équipe adverse.
- Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

---

QUESTION L3/§4/Q3

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu et qu'un but est marqué ?

Dans tous les cas :

Avertissement au joueur, remplaçant, remplacé pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

But accordé.

Coup d'envoi.

---

QUESTION L3/§4/Q4

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu avant qu'un but soit marqué ?

Avertissement au joueur, remplaçant, remplacé pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Exclusion pour avoir interféré avec le jeu s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

- But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.
- But en faveur de l'équipe irrégulière :
  - o Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup franc direct pour l'équipe régulière à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou penalty.
  - o Par l'équipe régulière contre son camp : but refusé. Coup franc direct pour l'équipe régulière à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou penalty.

---

QUESTION L3/§4/Q13

À la suite d'une blessure de son joueur n°9, le capitaine de l'équipe A demande son remplacement. L'arbitre donne son accord alors que le ballon vient de sortir en corner en faveur de l'équipe A. Le joueur n°9A sort du terrain et le remplaçant n°12A, qui s'est présenté à l'arbitre assistant au niveau de la ligne médiane, ne pénètre pas sur le terrain. Il longe la ligne de touche et va exécuter le corner. Il marque le but directement. Décisions et explications ?

But refusé.

La procédure de remplacement n'a pas été effectuée correctement.

Le remplaçant doit pénétrer sur le terrain au niveau de la ligne médiane. Par conséquent le remplaçant ne sera pas averti.

Corner à retirer.

---

QUESTION L3/§4/Q14

Le joueur n°4A commet une faute qui entraîne un penalty et son exclusion. Alors que ce joueur n'a pas encore quitté le terrain pour regagner les vestiaires, l'arbitre donne le signal d'exécution et le penalty est marqué. Décisions et explications ?

But accordé.

Bien que les arbitres n'aient pas fait suffisamment preuve de vigilance pour s'assurer de la sortie définitive du joueur, celui-ci n'a eu aucune interférence sur l'exécution du penalty.

Les arbitres s'assureront que le joueur exclu a définitivement quitté le terrain avant la reprise du jeu.

Coup d'envoi.

---

QUESTION L3/§5/Q1

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

Attendre le 1er arrêt de jeu.

Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.

Reprise consécutive à l'arrêt.

---

QUESTION L3/§5/Q2

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand un agent extérieur est présent sur le terrain et interfère avec le jeu ?

Arrêt du jeu.

Faire quitter le terrain à cet agent extérieur.

Quel que soit l'endroit de l'interférence : balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Rapport.

---

QUESTION L3/§6/Q1

Un remplaçant de l'équipe A prend la place d'un joueur titulaire au cours de la 1ère période. Durant la mi-temps, le titulaire remplacé décide de reprendre sa place dans l'équipe. La 2ème période commence sans que les joueurs adverses, ni les arbitres, ne s'aperçoivent de la supercherie. Celle-ci est découverte lorsqu'un but vient d'être marqué en faveur de l'équipe A. Décisions ?

But refusé.

Avertissement au remplacé de l'équipe A pour comportement antisportif. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Avertissement au capitaine A pour comportement antisportif (supercherie en cours de mi-temps et responsabilité quant au comportement de son équipe).

Autorisation au joueur A ayant remplacé le titulaire en 1ère période de reprendre sa place avec avertissement pour comportement antisportif.

- But est marqué par l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.
- But est marqué par l'équipe B contre son camp : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.

---

QUESTION L3/§6/Q5

Avant le début du match, l'entraîneur de l'équipe B vient voir l'arbitre pour lui signifier que son capitaine n°4, qui avait précédemment signé la feuille de match, s'est blessé à l'échauffement. L'arbitre en prend note. Sur la feuille de match, le n°12 prend alors le n°4. Le n°4 devient le n°12.

- a. La feuille de match doit-elle être à nouveau validée par le nouveau capitaine ?
- b. La rencontre débute et au bout de 2 minutes de jeu, l'arbitre assistant se rend compte que le joueur n°12 n'a pas changé de maillot alors qu'il aurait dû porter le maillot n°4. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une erreur de l'arbitre et au 1er arrêt de jeu faire changer le maillot, sans sanction disciplinaire, ou considérer qu'il s'agit d'une faute de l'équipe et avertir le joueur concerné ?

- a) Les deux capitaines de chaque équipe doivent être informés et la feuille de match à nouveau validée.
- b) L'arbitre aurait dû être plus vigilant avant le coup d'envoi et aurait dû vérifier que le changement de maillot a bien été effectué.

Au 1er arrêt de jeu, il sera procédé au changement de maillot, les joueurs concernés ne recevront pas d'avertissement.

---

QUESTION L3/§7/Q3

Le joueur n°8A a reçu l'autorisation de quitter le terrain pour se faire soigner. Tandis qu'il reçoit les soins hors du terrain, il tend la jambe à l'intérieur de celui-ci et provoque la chute d'un adversaire qui, ballon au pied, débordait sur le côté du terrain. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Avertissement au joueur n°8A pour être entré sur le terrain sans autorisation.

Si l'arbitre estime que le joueur a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse : avertissement au joueur n°8A pour comportement antisportif.

L'arbitre prend soin de clairement indiquer qu'il sanctionne, sur le plan disciplinaire, successivement les deux fautes en montrant du bras les deux endroits où elles ont été commises et lèvera le carton jaune deux fois. Ensuite, l'arbitre présentera le carton indiquant l'exclusion.

Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de la faute ou penalty si celle-ci a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A.

Rapport en cas d'exclusion.

---

QUESTION L3/§7/Q11

Le ballon sort en ligne de touche. Un joueur n°10 de l'équipe A, sorti se faire soigner, ramasse le ballon et exécute rapidement la rentrée de touche sans que l'arbitre n'ait eu le temps d'intervenir. L'arbitre s'en rend compte une fois le ballon en jeu et il siffle. Décisions et explications ?

Avertissement au joueur n°10A pour comportement antisportif.

- Rentrée de touche irrégulière :
  - o Rentrée de touche à refaire par l'équipe B.
- Rentrée de touche régulière :
  - o Coup franc direct pour l'équipe B sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où le joueur n°10A effectué la rentrée de touche.

Si l'arbitre se rend compte de la situation, il doit retarder la reprise du jeu afin qu'un autre joueur de l'équipe A effectue la rentrée de touche. Dans cette question, n'ayant pu intervenir immédiatement, l'arbitre a eu raison d'arrêter le jeu dès le constat. En effectuant régulièrement la rentrée de touche, le joueur de l'équipe A interféré avec jeu.

---

QUESTION L3/§8/Q1

Ballon en jeu. Au moment où le gardien de but de l'équipe A le capte, le capitaine de l'équipe B demande à l'arbitre pour procéder à un remplacement. Au lieu de dire au capitaine de l'équipe B d'attendre un arrêt de jeu pour procéder au remplacement, l'arbitre fait signe au gardien de l'équipe A, qui tient le ballon en mains, d'arrêter de jouer. Ce qu'il fait en gardant le ballon en mains. Le fait que l'arbitre n'ait pas arrêté le jeu par un coup de sifflet, mais simplement par un geste indiquant au gardien d'arrêter de jouer, est-ce à considérer comme un arrêt de jeu ?

Pour que le jeu soit arrêté, lorsque le ballon est en jeu, il faut qu'il y ait un coup de sifflet de l'arbitre. N'ayant pas attendu que le ballon soit sorti naturellement du jeu, le fait d'autoriser le remplacement, après avoir demandé au gardien de but d'attendre, doit être considéré comme un arrêt de jeu. En tout état de cause, la reprise du jeu ne peut être qu'une balle à terre donnée au gardien de but.

---

QUESTION L3/§8/Q2

Au cours d'un arrêt de jeu, l'équipe A demande à remplacer son joueur n°10A par le remplaçant n°12A. Avant de franchir les limites du terrain, ce joueur n°10A frappe un adversaire. Le remplacement doit-il s'effectuer ?

Non, car le joueur n°10A est exclu et ne peut être remplacé.

---

QUESTION L3/§9/Q1

Un joueur blessé sur le terrain fait-il partie du jeu ?

Un joueur blessé présent sur le terrain fait partie du jeu tant que l'arbitre n'a pas arrêté le jeu. À ce titre, s'il est en position d'avant-dernier adversaire, il couvre une potentielle situation de hors-jeu.

---

QUESTION L3/§9/Q2

Une équipe joue à 8, sans possibilité de remplacement. Un joueur de cette équipe est blessé et doit sortir pour se faire soigner. Combien de temps l'arbitre doit-il attendre avant de reprendre le jeu ?

Le match est interrompu jusqu'au moment où le joueur recevant des soins revienne sur le terrain de jeu. La durée d'interruption est à l'appréciation de l'arbitre. Celui-ci doit prendre en compte les circonstances de la blessure, la gravité de celle-ci, le score à ce moment du match et la durée restante de la rencontre.

---

QUESTION L3/§9/Q3

Une équipe joue à 8. Un de ses joueurs se blesse et sort du terrain pendant l'action de jeu alors qu'un de ses partenaires file au but. Le but est marqué. Décisions et explications ?

But accordé.

Le coup d'envoi ne peut être donné que si le joueur blessé peut revenir ou alors s'il est remplacé par un remplaçant toujours disponible.

Coup d'envoi.

À défaut, le match est arrêté.

---

QUESTION L3/§9/Q4

L'équipe A joue à 8. Un joueur de cette équipe quitte volontairement le terrain alors que l'équipe B est à l'attaque. Décisions ?

L'arbitre doit laisser le jeu se dérouler.

Au 1er arrêt de jeu, il avertit le joueur fautif pour comportement antisportif (tricherie).

L'arbitre place le capitaine face à ses responsabilités et le match est arrêté si son partenaire ne revient pas.

Rapport en cas d'arrêt de la rencontre.

## Loi 4 – Équipement des joueurs

(9 questions)

---

QUESTION L4/§1/Q3

Les deux gardiens de but peuvent-ils jouer avec un maillot de couleur identique ?

La Loi 4 prévoit que les gardiens de but évoluent dans des couleurs différentes. Cependant, si dans des circonstances particulières, cette obligation s'avérait difficile à respecter (exemple : équipement à plusieurs couleurs dominantes, dotation de maillots à l'occasion de certaines compétitions : Coupe de France, ...), l'arbitre tolérera que les deux gardiens de but jouent dans les mêmes couleurs.

Dans ce cas, l'arbitre devra redoubler de vigilance, dans l'hypothèse où l'un des gardiens viendrait à évoluer dans la surface de réparation adverse.

---

QUESTION L4/§1/Q5

Quelle attitude adopter en ce qui concerne le port des bijoux ?

Tous les bijoux même protégés par un strap sont interdits pour les matchs de la Fédération. Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port des alliances est toléré à condition qu'elles soient protégées.

---

QUESTION L4/§1/Q6

À la suite d'une blessure, un joueur blessé est-il autorisé à porter des protections ?

Le port de protections permettant, à un joueur blessé de participer à une rencontre, est autorisé sous réserve que ce dispositif ne présente aucun danger pour les autres joueurs. Dans ce cas de figure, il est nécessaire que l'arbitre soit informé d'une telle demande suffisamment tôt afin qu'il puisse vérifier la conformité du dispositif.

---

QUESTION L4/§1/Q7

Une équipe dispose d'un jeu de maillots à manches courtes. En raison du froid, des joueurs revêtent des maillots manches longues en dessous de leur maillot. Les manches longues de ces maillots devront-elles toutes être de la même couleur ?

En conformité avec les Lois du jeu IFAB, les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si les manches longues de leur maillot sont toutes de la même couleur et qu'elles correspondent à la couleur

principale des manches du maillot à manches courte ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.

---

QUESTION L4/§1/Q10

Une personne inscrite à la fois comme entraîneur et comme remplaçant peut-elle être en costume sur le banc de touche pendant la rencontre ou doit-elle être en tenue sportive ?

Cette personne, clairement identifiée et susceptible d'entrer en jeu à n'importe quel moment, est obligée d'être en tenue sportive sur le banc de touche.

---

QUESTION L4/§1/Q11

Lors de la vérification de l'équipement, l'arbitre constate qu'un joueur porte des chaussettes coupées. Décisions ?

L'arbitre permettra au joueur de participer à la rencontre à condition que l'équipement situé sous les chaussettes coupées soit de la même couleur que celles-ci.

Si un ruban adhésif est utilisé, celui doit être de la couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.

---

QUESTION L4/§1/Q12

Un joueur se blesse sur une action de jeu. L'arbitre interrompt le jeu et se rend compte que le joueur présente une plaie qui saigne et son maillot est maculé de sang. Il l'invite donc à sortir du terrain pour en changer. Le jeu reprend et quelques minutes plus tard, lors d'un nouvel arrêt de jeu, le joueur blessé demande à revenir sur le terrain. Décisions ?

Si le joueur ne saigne plus, l'arbitre autorisera son retour à condition qu'il ait changé de maillot et qu'une vérification ait été effectuée préalablement par l'un des arbitres.

Si ces conditions ont été respectées, l'arbitre pourra autoriser son retour pendant le jeu.

---

QUESTION L4/§1/Q14

Un arbitre vérifie l'équipement des remplaçants avant qu'ils n'entrent sur le terrain de jeu. L'arbitre est-il chargé de contrôler la taille et le matériau de leurs protège-tibias ?

Les protège-tibias sont obligatoires pour tous les joueurs, et l'arbitre doit vérifier qu'ils sont portés et couverts par les chaussettes. Cependant, il appartient à chaque joueur de s'assurer que la taille et le matériau de ses protège-tibias offrent une protection adéquate.

---

QUESTION L4/§2/Q1

Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A tient à la main une chaussure (ou un protège-tibia) qu'il vient de perdre. Au moment même où il tente de se rechausser ou de remettre son protège-tibia en place, le ballon arrive dans sa direction. Il continue alors de jouer avec son équipement à la main et dispute un ballon aérien à un adversaire. Décisions et explications ?

Un joueur perdant accidentellement une chaussure ou un protège-tibia peut continuer à jouer jusqu'au prochain arrêt de jeu. L'arbitre laissera le jeu se dérouler.

Si un but est marqué, pour ou contre l'équipe de ce joueur, il sera accordé.

## Loi 5 – Arbitre

(12 questions)

---

### QUESTION L5/§1/Q3

Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre effectue la balle à terre.

---

### QUESTION L5/§1/Q7

Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Le cas échéant, qui peut déposer une réserve technique (ou tout autre type de réserve) ?

Dans ce contexte particulier, l'entraîneur exclu conservera toutefois ses fonctions administratives et c'est lui qui déposera la réserve.

---

### QUESTION L5/§2/Q1

Dans un choc entre un gardien de but et un joueur, les deux sont blessés. Décisions ?

Le gardien de but et le joueur de champ pourront être tous les deux soignés sur le terrain. Par conséquent, le joueur de champ, comme le gardien de but, pourra reprendre le jeu immédiatement. Toutefois, si les soins du joueur de champ se prolongent après que le gardien de but est rétabli, l'arbitre fera sortir ce joueur afin de faire reprendre le jeu rapidement.

---

### QUESTION L5/§2/Q4

Quelle est la durée maximale d'interruption lorsque la blessure importante d'un joueur nécessite l'intervention de secours extérieurs sur le terrain ?

Le délai d'interruption de la partie, prévu pour les cas d'intempéries ou de pannes d'éclairage (45 minutes), ne s'applique pas à cette situation. Le délai est laissé à l'appréciation de l'arbitre qui doit prendre en compte la possibilité ou non de mener la rencontre à son terme.

---

### QUESTION L5/§2/Q5

Que doit faire l'arbitre, dans le cas d'une "mini blessure" où le joueur s'approche de la ligne de touche et se fait administrer "un peu de bombe", alors que le jeu se déroule ?

Cela n'a aucune interférence avec le jeu, l'arbitre tolère et n'intervient pas parce que, selon la Loi 5, les décisions arbitrales reposent sur son opinion et décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu.

---

QUESTION L5/§2/Q8

Le joueur n°7A est blessé et le joueur n°2B est averti suite à la faute qu'il a commise. Alors que le joueur n°7A se fait soigner sur le terrain, il est également nécessaire de soigner le joueur n°2B. Ce dernier pourra-t-il reprendre le jeu dans les mêmes conditions que le joueur n°7A ?

L'application de la Loi 5 quant à la reprise du jeu immédiate pour le joueur blessé ne concerne que le cas où l'adversaire a été averti. Par conséquent, le fautif n'entre pas dans cette application de la Loi. Le joueur n°2B devra donc quitter le terrain, attendre que le jeu soit repris et, après le signal de l'arbitre, il pourra reprendre part au jeu.

---

QUESTION L5/§2/Q9

Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur majeur licencié. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Qui pourra soigner un joueur blessé de son équipe en cas de nécessité ?

L'arbitre sera dans l'obligation de faire revenir cette personne et de l'autoriser à apporter des soins au joueur blessé. Il devra ensuite quitter à nouveau le terrain.

---

QUESTION L5/§3/Q7

L'équipe A donne le coup d'envoi initial. Au début de la seconde période, cette même équipe donne à nouveau le coup d'envoi. Quelques secondes après (sans arrêt de jeu entre temps), l'arbitre donne un carton rouge au joueur n°5B pour avoir annihilé une occasion manifeste de but. À cet instant, le capitaine de l'équipe B souhaite déposer une réserve technique concernant le coup d'envoi qui devait revenir à son équipe. Décisions ? Même question, si l'exclusion a été donnée pour une faute grossière ?

Pour une faute grossière ou un acte de brutalité, l'arbitre maintiendra l'exclusion. Mais si le joueur a simplement annihilé une occasion manifeste de but, il ne recevra aucune sanction disciplinaire puisque le but n'aurait pas pu être validé.

L'arbitre fera recommencer la seconde période en donnant le coup d'envoi à l'équipe B.

---

QUESTION L5/§3/Q8

Le joueur n°5A est averti en 1ère période. À la 60ème minute, ce joueur n°5A commet une faute passible d'un avertissement sur l'attaquant n°9B qui se dirige vers le but adverse. L'arbitre laisse l'avantage. Le joueur n°9B tire et le ballon est capté par le gardien A. Ce dernier dégage le ballon vers son partenaire n°5A. Décisions et explications ?

Si la faute consistait à perturber ou à stopper une attaque prometteuse :

- Le joueur n°5A ne sera pas averti.
- L'arbitre laisse le jeu se poursuivre.

Si la faute nécessitait un avertissement :

- Arrêt du jeu.
- La Loi 12, chapitre "avantage" précise qu'en pareil cas, lorsque l'arbitre a laissé le jeu se dérouler, il est tenu de l'interrompre si le fautif interfère à nouveau dans le jeu, afin de l'exclure pour un second avertissement.
- Coup franc indirect pour l'équipe B à l'endroit où le n°5A interfère dans le jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

---

QUESTION L5/§4/Q1

Le capitaine est exclu. Qui doit le remplacer ?

L'arbitre demande aux joueurs de l'équipe concernée de désigner un nouveau capitaine. À défaut, l'arbitre désignera de lui-même ce nouveau capitaine.

---

QUESTION L5/§4/Q2

Un joueur empêche volontairement, de la main, qu'un but soit marqué par l'équipe adverse. L'arbitre, qui a vu la faute, accorde le penalty qui s'impose mais n'arrive pas à identifier le véritable fautif. Décisions et explications ?

Dans la Loi 3, le paragraphe "capitaine de l'équipe" précise que celui-ci est, "dans une certaine mesure, responsable du comportement de son équipe". Dans cette situation, l'arbitre doit donc placer le capitaine face à ses responsabilités en lui demandant de désigner le partenaire fautif. Il sera notamment informé qu'en cas de refus d'apporter son aide :

- Il sera tout d'abord averti pour comportement antisportif.
- S'il persiste à refuser d'apporter son aide, il recevra un second avertissement pour comportement antisportif. Il sera alors exclu pour avoir reçu deux avertissements. Nomination d'un nouveau capitaine.
- En tout état de cause, l'équipe du joueur fautif ne pourra reprendre le jeu qu'à 10.
- Rapport en cas d'exclusion.

Il sera fait application de ces mêmes dispositions par l'arbitre lorsque c'est l'arbitre assistant qui voit la faute mais ne peut pas identifier le joueur fautif.

---

QUESTION L5/§4/Q3

L'arbitre n'arrive pas à identifier le coupable d'un acte de brutalité. Il s'adresse à son capitaine qui refuse de signaler le partenaire fautif. Le capitaine, qui persiste dans son refus, est d'abord averti puis exclu. Avant la reprise du jeu, le fautif se dénonce à l'arbitre. Décisions et explications ?

Le jeu n'ayant pas encore repris, l'arbitre exclura le vrai coupable et retirera l'exclusion infligée au capitaine. Par contre, son comportement ne peut pas être totalement "blanchi". L'arbitre maintiendra le 1er avertissement pour le comportement antisportif. Ce dernier reprend donc sa place.

## Loi 6 – Autres arbitres

(2 questions)

---

QUESTION L6/§1/Q1

L'arbitre assistant autorise, par erreur, un joueur sorti se faire soigner à pénétrer sur le terrain. Décisions ?

Seul l'arbitre est habilité à autoriser un joueur blessé à revenir sur le terrain. Cependant, compte tenu que cette autorisation a été donnée à tort par l'arbitre assistant, il convient de prendre la décision suivante :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Balle à terre, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

---

QUESTION L6/§1/Q2

Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ?

Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.

Penalty.

Rapport.

## Loi 7 – Durée d'un match

(2 questions)

---

QUESTION L7/§1/Q2

Quel temps additionnel l'arbitre doit-il ajouter lorsque deux changements (ou plus) sont effectués lors du même arrêt de jeu ?

Le décompte du temps perdu est laissé à l'appréciation de l'arbitre mais il ne peut en aucun cas être inférieur à 30 secondes.

---

QUESTION L7/§1/Q3

Lors d'une compétition « amateur », un but est marqué par l'équipe A. Celle-ci célèbre son but auprès du poteau de corner. Pendant ce temps, l'équipe B se replace et attend pour donner le coup d'envoi. Décisions et explications ?

La célébration d'un but fait partie du football mais elle ne doit pas être excessive.

Il appartient à l'arbitre d'activer les joueurs de l'équipe A afin qu'ils regagnent leur moitié de terrain.

Par conséquent, l'arbitre doit décompter le temps perdu uniquement à partir du moment où les joueurs de l'équipe B sont en place et ce, jusqu'au coup d'envoi.

## Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

(2 questions)

---

QUESTION L8/§2/Q1

Lors d'une balle à terre effectuée régulièrement par l'arbitre, un joueur positionné à 4 mètres du lieu de la reprise attend que le ballon rebondisse. Il vient disputer et jouer le ballon à son adversaire qui n'avait pas encore touché le ballon. Quelle doit être la décision de l'arbitre si la balle à terre est effectuée à un joueur de champ hors de la surface de réparation ? Si la balle à terre est donnée au gardien de but dans sa surface de réparation ? Explications.

Le ballon est en jeu dès qu'il touche le sol. Dans tous les cas, les joueurs situés à au moins 4 mètres du lieu de la remise en jeu peuvent venir disputer le ballon dès qu'il est en jeu. L'arbitre doit donc laisser le jeu se dérouler.

---

QUESTION L8/§3/Q2

Après 17 secondes de jeu du coup d'envoi de la 2<sup>nd</sup>e période, l'arbitre se rend compte que le gardien d'une équipe se présente au bord du terrain pour reprendre sa place dans les buts. Décisions et explications ?

Attendu qu'il s'agit du gardien de but, conformément à la Loi 3 paragraphe 1 :

Arrêt du jeu.

Coup d'envoi à recommencer.

## Loi 9 – Ballon en jeu et hors du jeu

(1 question)

---

QUESTION L9/§1/Q1

Lors d'une attaque de l'équipe B, le joueur n°8B veut donner le ballon à son partenaire n°7B. Le ballon heurte l'arbitre assistant. Décisions ?

Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu hors du terrain :

- Rentrée de touche pour l'équipe A.

Le contact avec l'arbitre assistant a eu lieu sur le terrain ou sur la ligne de touche :

- Le ballon sort du terrain :
  - o Rentrée de touche pour l'équipe A.
- Le ballon reste sur le terrain et entraîne une attaque prometteuse pour l'équipe B :
  - o Arrêt du jeu.
  - o Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant.
- Le ballon reste sur le terrain et n'entraîne pas une attaque prometteuse pour l'équipe B :
  - o Laisser jouer.
- Le ballon reste sur le terrain et est récupéré par l'équipe A :
  - o Arrêt du jeu.
  - o Balle à terre donnée à un joueur de l'équipe B à l'endroit où le ballon a touché l'arbitre assistant.

## Loi 10 – Issue d'un match

(8 questions)

---

QUESTION L10/TAB/§1/Q2

Épreuve des tirs au but. Les deux équipes comportent 8 joueurs chacune et sont à 7 tirs à 7. Le joueur n°10, 8<sup>ème</sup> joueur de l'équipe A, botte et manque son tir. Il se blesse et ne peut poursuivre l'épreuve. Le joueur n°5B, 8<sup>ème</sup> joueur de l'équipe B, doit-il tirer ? Explications.

Le joueur n°10A blessé doit être évacué du terrain pour recevoir les soins nécessaires.

Le 8<sup>ème</sup> joueur de l'équipe B doit tirer.

- Le joueur n°5B marque : fin de l'épreuve.

- Le joueur n°5B manque son tir : le capitaine de l'équipe B doit informer l'arbitre du nom et du numéro du joueur qui est retiré des joueurs qui vont continuer l'épreuve. Poursuite de l'épreuve à 7 joueurs contre 7.

---

QUESTION L10/TAB/§1/Q3

À l'issue d'un match de Coupe (y compris à l'issue de la prolongation le cas échéant) ou pendant l'épreuve des tirs au but, un joueur quitte le terrain et ne revient pas, tout en n'étant pas blessé. Décisions ?

L'épreuve des tirs au but ne doit pas être retardée par un joueur ayant quitté le terrain. Le tir du joueur sera considéré comme raté si le joueur ne revient pas à temps pour exécuter le dernier tir.

---

QUESTION L10/TAB/§1/Q4

À l'issue d'un match de Coupe (y compris à l'issue de la prolongation le cas échéant), 1, 2 ou même 3 joueurs accompagnés de leur entraîneur ou du médecin font constater à l'arbitre qu'ils ne sont plus aptes à participer à l'épreuve des tirs au but en raison de blessures qui n'ont pas été détectées ou constatées pendant le match. L'arbitre doit-il obliger ces joueurs à effectuer le tir ou peut-il, après consultations, autoriser les joueurs en question à s'abstenir de tirer ?

L'arbitre n'obligera pas les joueurs blessés à participer à l'épreuve mais il demandera à l'équipe adverse d'égaliser son nombre de joueurs. En effet il n'y a pas de nombre minimal de joueurs imposés pour l'épreuve des tirs au but.

---

QUESTION L10/TAB/§4/Q1

Épreuve des tirs au but. Le gardien de but de l'équipe A se blesse en plongeant à l'occasion du 6ème tir. Il est remplacé par un remplaçant inscrit. Le gardien remplaçant peut-il effectuer le 7ème tir au but de son équipe ?

Oui, sous réserve que le gardien titulaire n'ait pas déjà exécuté un tir parmi les cinq premiers de son équipe.

---

QUESTION L10/TAB/§4/Q3

Lors d'une rencontre de Coupe, une épreuve des tirs au but est nécessaire pour déterminer le vainqueur. Suite à l'exclusion de son joueur n°7, l'équipe A est composée de 10 joueurs alors que l'équipe B est au complet. Le capitaine de l'équipe B informe l'arbitre que le joueur n°2B est retiré de la liste des joueurs autorisés. Pendant l'épreuve, après le 2ème tir, le gardien de l'équipe B se blesse et est obligé de quitter le terrain. Décisions et Explications ?

Pour remplacer le gardien de but blessé, le capitaine de l'équipe B peut faire appel :

- Soit à un remplaçant n'ayant pas encore participé à la rencontre, si son équipe n'a pas épuisé le nombre de remplacements maximum autorisés,
- Soit au joueur n°2B qui a été retiré de la liste des joueurs autorisés pour mettre le nombre de joueurs à égalité.

L'équipe A ne retirera donc pas un de ses joueurs de la liste de ses joueurs. L'épreuve se poursuivra avec 10 joueurs dans chaque équipe.

- Le capitaine peut aussi décider de remplacer le gardien de but blessé par un des joueurs présents sur le terrain :

- Le capitaine adverse devra retirer un joueur de son équipe.
- L'épreuve se poursuivra avec 9 joueurs dans chaque équipe.

---

QUESTION L10/TAB/§5/Q2

Le joueur n°6A, blessé, se fait soigner en dehors du terrain alors que l'arbitre siffle la fin d'un match de Coupe (ou de la prolongation le cas échéant). Alors que l'épreuve des tirs au but va commencer, le joueur est toujours en train de se faire soigner. Décisions ?

L'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A si son joueur n°6 participe ou non à l'épreuve.

- Le joueur n°6A n'est pas en état physique de participer à l'épreuve :
  - Le capitaine B donnera le nom et le numéro de son joueur qui sera retiré de la liste des tireurs.
  - Chaque équipe débutera l'épreuve avec 10 joueurs.
- Le capitaine A souhaite que son joueur n°6 participe à l'épreuve :
  - L'équipe B ne réduira pas son nombre de joueurs autorisés. o L'épreuve débutera à 11 contre 11 même si le joueur n°6A n'est pas présent dans le rond central au début de l'épreuve.
  - L'arbitre informe le capitaine A que si le joueur n°6A ne revient pas à temps pour exécuter son tir au but (11ème), il sera considéré comme raté.
  - Si, avant le dernier tir des deux équipes, le capitaine A informe l'arbitre que le joueur n°6A ne pourra pas participer à l'épreuve, on procèdera alors à l'égalisation du nombre de joueurs autorisés.

---

QUESTION L10/TAB/§6/Q2

Épreuve des tirs au but. Quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

a) Le gardien de but s'avance dans le terrain avant le botté ?

But marqué : tir au but validé.

But non marqué :

- Le gardien de but a au moins un pied sur ou derrière sa ligne de but :
  - Tir au but considéré comme raté.
- Le gardien de but n'a pas au moins un pied sur ou derrière sa ligne de but :
  - Pas d'influence sur le tireur (ballon hors du but ou sur un montant et/ou barre transversale) : tir au but considéré comme raté.
  - Influence sur le tireur ou tir repoussé par le gardien : mise en garde du gardien de but. Tir au but à refaire.

b) Le tireur use d'une feinte illégale entre le signal de l'arbitre et le botté ?

Dans tous les cas : avertissement au tireur pour comportement antisportif. Tir au but considéré comme raté.

c) Le tireur et le gardien de but se rendent coupables en même temps des infractions précitées en a) et b) ?

Dans tous les cas : avertissement au tireur pour comportement antisportif. Tir au but considéré comme raté.

---

QUESTION L10/TAB/§6/Q4

Épreuve des tirs au but. Le joueur n°5B botte le ballon avant le coup de sifflet de l'arbitre. Quel que soit le résultat du tir, ce dernier est à recommencer. Le tireur s'y refuse. Décisions ?

Le joueur n°5B n'était pas le dernier tireur de son équipe :

- L'arbitre demandera au capitaine de désigner un autre tireur autorisé et n'ayant pas encore participé à l'épreuve.

Le joueur n°5B est le dernier tireur de son équipe :

- L'arbitre met le joueur en demeure de tirer.
- Si celui-ci refuse : avertissement pour désapprobation des décisions de l'arbitre. S'il persiste, il est alors exclu après avoir reçu un second avertissement.
- Son tir au but est considéré comme raté.
- En cas de nouvelle égalité, l'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A de retirer un joueur autorisé afin d'égaliser le nombre de joueurs.
- Rapport.

## Loi 11 – Hors-jeu

(11 questions)

---

QUESTION L11/§1/Q1

Quelles sont les parties du corps que l'arbitre assistant doit prendre en compte avant de signaler un joueur en position de hors-jeu ?

N'importe quelle partie de la tête, du tronc ou des jambes de l'attaquant doit être pris en compte.

Par contre, les mains et les bras de tous les joueurs, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.

Afin de pouvoir déterminer une position de hors-jeu, la limite supérieure du bras est le bas de l'aisselle.

---

QUESTION L11/§1/Q2 :

Un attaquant, en position de hors-jeu, fait un appel de balle et revient jouer le ballon dans son camp. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon dans son propre camp.

---

QUESTION L11/§1/Q3

Un joueur déborde sur le côté gauche du terrain et centre vers le point de réparation. Il est emporté par son élan et sort du terrain. Au point de réparation, le ballon est repris par un partenaire alors que le gardien de but et un défenseur se trouvent sur la ligne de but. Le ballon est repoussé par le gardien de but vers le joueur qui avait centré et qui revient à ce moment-là sur le terrain. Ce joueur reprend le ballon et marque. Décisions et explications ?

But accordé.

Le joueur qui a centré est considéré comme faisant toujours partie du jeu et il ne peut être hors-jeu du fait de la présence du gardien de but et du défenseur sur la ligne de but.

Coup d'envoi.

---

QUESTION L11/§2/Q1

Le joueur n°8A botte le ballon en direction de son partenaire n°10, en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Un défenseur fait une tête maîtrisée vers le joueur n°7A situé sur la droite de la surface de réparation. Ce joueur n°7A était, lui aussi, en position de hors-jeu au moment où le ballon a été botté. Le ballon lui parvient. Décisions et explications ?

L'arbitre doit laisser jouer.

Il s'agit d'un geste technique abouti de la part du défenseur qui remet ainsi l'attaquant en jeu.

---

QUESTION L11/§2/Q2

Le joueur n°6B botte le ballon en direction de son partenaire n°8B, en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Le ballon rebondit sur un défenseur situé sur la trajectoire et parvient au joueur n°8B. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Le défenseur n'a, à aucun moment, cherché à toucher le ballon. Le contact entre ce défenseur et le ballon est totalement fortuit.

Coup franc indirect pour l'équipe A à l'endroit où se trouvait le joueur n°8B au moment de l'infraction.

---

QUESTION L11/§2/Q4

Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Le ballon parvient directement à un partenaire de l'attaquant en position de hors-jeu au moment du tacle. Décisions et explications ?

Le partenaire en position de hors-jeu ne doit pas être sanctionné car le ballon lui parvient d'un adversaire qui l'a joué délibérément. L'arbitre laissera le jeu se dérouler.

---

QUESTION L11/§2/Q5

Le ballon est adressé par l'attaquant n°9A vers son partenaire n°8A en position de hors-jeu. Le ballon est contrôlé par un défenseur. C'est alors que le joueur n°8A vient lui disputer le ballon. Décisions et explications ?

En contrôlant le ballon, le défenseur effectue un geste technique abouti. Il en prend possession. À partir de ce moment-là, si le joueur n°8A n'a pas interféré sur lui au moment du contrôle, l'arbitre laissera jouer.

Par contre, si le joueur n°8A a interféré au moment du contrôle (tout proche du défenseur), l'arbitre accordera un coup franc indirect pour l'équipe B sanctionnant le hors-jeu.

Dans les deux cas, il appartient à l'arbitre assistant de maîtriser le "attendre et voir" avant de signaler.

---

QUESTION L11/§3/Q1

Le joueur n°10A est en position de hors-jeu. Un partenaire lui envoie le ballon. La situation est telle que le joueur n°10A va être sanctionné si le ballon lui parvient. Toutefois, pendant la trajectoire du ballon, le joueur n°4B stoppe le ballon des mains ou frappe un adversaire avant que le joueur n°10A soit réellement en situation d'être sanctionné. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

- Dans le cas du ballon joué avec les mains, avertissement au joueur n°4B pour comportement antisportif. Pas d'exclusion du défenseur n°4B car le joueur n°10A étant en position de hors-jeu sanctionnable, il n'y a pas de situation d'annihilation d'une occasion nette de but.
- Dans le cas du joueur frappé, exclusion du joueur n°4B pour acte de brutalité. Aucune infraction à la Loi 11 n'a été commise car la faute du joueur n°4B a eu lieu avant que le joueur n°10A ne joue ou ne touche le ballon. Ce dernier ne peut donc pas être sanctionné d'un hors-jeu.

Coup franc direct pour l'équipe A ou penalty.

Rapport en cas d'exclusion.

---

#### QUESTION L11/§3/Q2

Le joueur n°10A est en position de hors-jeu. Un partenaire lui envoie le ballon. Au moment où il touche le ballon, le joueur n°4B le retient par le maillot avant que l'arbitre ne puisse arrêter le jeu pour sanctionner le hors-jeu. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Le joueur n°10A intervient dans le jeu en touchant le ballon. L'arbitre doit donc sanctionner ce joueur en position de hors-jeu car cette infraction a eu lieu avant celle du joueur n°4B.

Coup franc indirect pour l'équipe B à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon.

---

#### QUESTION L11/§4/Q1

L'arbitre assistant signale un hors-jeu. L'arbitre désire laisser l'avantage. Quelles seront l'attitude et la décision à prendre par l'arbitre ?

L'avantage s'applique également pour le hors-jeu. Lorsque l'arbitre assistant lève son drapeau, l'arbitre signifie l'avantage.

L'arbitre assistant doit alors le baisser et reprendre la position préconisée à la hauteur de l'avant-dernier adversaire.

Si l'avantage ne se réalise pas immédiatement ou en quelques secondes, l'arbitre peut revenir sur sa décision et sanctionner le hors-jeu préalable et cela malgré le fait que l'assistant n'indique plus, à ce moment précis, ce hors-jeu.

---

#### QUESTION L11/§4/Q2

Sur un long ballon en profondeur, un attaquant nettement en position de hors-jeu se lance puis se ravise car il se trouve à 30 mètres du gardien de but. Il se rend compte de son incapacité à pouvoir jouer le ballon. L'arbitre assistant a levé le drapeau mais l'arbitre le fait baisser. Le ballon, arrivé devant le gardien, fait un faux rebond et finit au fond des filets. Décisions et explications ?

But accordé.

L'arbitre assistant n'aurait pas dû lever le drapeau mais attendre que l'attaquant soit en situation de récupérer le ballon.

L'arbitre a eu raison de ne pas sanctionner le hors-jeu car le faux rebond n'est en rien consécutif à une quelconque influence de la position de hors-jeu.

Coup d'envoi.

## Loi 12 – Fautes et incorrections

(34 questions)

---

### QUESTION L12/§1/Q2

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par deux joueurs de la même équipe ?

L'arbitre doit sanctionner la faute la plus grave. Peu importe le nombre de joueurs ou à quelle équipe ils appartiennent.

---

### QUESTION L12/§2/Q3

À l'aide du ballon qu'il tient en mains, un gardien de but, repousse violemment, en dehors de sa surface de réparation, un attaquant qui s'est déplacé latéralement pour lui faire intentionnellement obstruction et l'empêcher de dégager le ballon. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Avertissement à l'attaquant pour comportement antisportif.

Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.

Nomination d'un nouveau gardien de but.

- Obstacle sans contact :
  - o Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.
- Obstacle avec contact :
  - o Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.

Rapport

---

### QUESTION L12/§2/Q4

En possession du ballon, un gardien de but, le fait rebondir au sol avant de le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?

But refusé.

Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air". Un adversaire ne peut donc pas le lui disputer.

Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

---

### QUESTION L12/§2/Q5

Tenant le ballon en mains, un gardien de but, le fait rouler au sol pour le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?

But accordé.

Le gardien n'est plus considéré comme en possession du ballon, l'attaquant peut donc librement le jouer.

Coup d'envoi.

---

QUESTION L12/§2/Q6

Sur un tir anodin d'un attaquant, le gardien de but adverse, dans sa propre surface de réparation, repousse volontairement le ballon avec les mains devant lui et le reprend immédiatement en mains alors qu'un attaquant tentait de le lui disputer. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand « il tient le ballon entre ses mains ou entre sa main et une surface (par exemple : le sol, son corps) ou quand le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il l'a repoussé ».

Dès lors que le gardien de but cherche à contourner l'esprit de la Loi il doit être sanctionné.

Coup franc indirect accordé pour l'équipe adverse à l'endroit où le gardien de but a repris le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

---

QUESTION L12/§2/Q7

Quelle attitude doit adopter l'arbitre lorsqu'un gardien de but est chargé par un adversaire ?

Le gardien de but est un joueur comme un autre et à ce titre il peut être chargé loyalement. Par contre, un adversaire ne peut pas lui disputer le ballon lorsqu'il l'a en mains, c'est-à-dire quand :

- Le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il l'a repoussé.
- Il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.
- Il tient le ballon entre les mains ou entre la main et une surface (par ex. : le sol, son corps).
- Il tient le ballon sur la main ouverte.

---

QUESTION L12/§2/Q10

Un gardien fait rebondir le ballon après s'en être saisi des mains. Décisions ?

Dans le cas général, dans la limite des 8 secondes, le gardien de but peut faire rebondir le ballon après s'en être saisi. Dans le cas où l'intention initiale du gardien de but était de dégager le ballon de la main et que celui-ci, se ravissant au dernier moment, fait rebondir le ballon pour le reprendre, l'arbitre laissera le jeu se dérouler.

Par contre, si le gardien de but, voulant dégager de la main, le laisse échapper par maladresse, il n'est alors plus à distance de jeu pour lui et s'il s'avance et le reprend de la main, il y a lieu de sanctionner cette action d'un coup franc indirect.

---

QUESTION L12/§2/Q11

Lors d'une action de jeu, un gardien de but dégage volontairement et violemment le ballon du pied sur un attaquant situé à quelques mètres de lui. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.

Nomination d'un nouveau gardien de but.

Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit où se trouvait l'attaquant ou penalty s'il se trouvait dans la surface de réparation adverse.

Rapport.

---

QUESTION L12/§2/Q13

Un gardien de but ou un joueur de champ botte régulièrement un coup de pied de but ou un coup franc depuis sa surface de réparation. Le ballon parcourt quelques mètres. Un attaquant se précipite dans la surface de réparation pour le jouer. Voyant que l'attaquant va récupérer le ballon, le botteur court et réussit à le dégager du pied. Décisions ?

Arrêt du jeu.

- Si le tireur a stoppé une attaque prometteuse : avertissement pour comportement antisportif.
- Si le tireur a privé l'attaquant d'un but ou d'une occasion de but manifeste : exclusion pour avoir annihilé une occasion de but manifeste. Nomination d'un nouveau gardien de but le cas échéant.

Coup franc indirect à l'endroit où le tireur a touché une seconde fois le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Rapport en cas d'exclusion.

---

QUESTION L12/§3/Q1

Un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.

Un joueur qui initie délibérément une stratégie pour que le ballon soit passé (y compris sur coup franc ou coup de pied de but) à son gardien de but de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains ; le gardien de but est pénalisé s'il est celui qui initie cette stratégie délibérée.

Coup franc indirect contre le défenseur sous réserve de la procédure de la Loi 13.

---

QUESTION L12/§4/Q1

À 25 mètres du but adverse, le joueur n°10A vient d'éliminer ses adversaires et se dirige vers le gardien de but B. Celui-ci sort alors de sa surface de réparation et ceinture l'attaquant sans parvenir à l'arrêter. L'arbitre laisse l'avantage. L'attaquant arrive à 5m du but et va marquer. Revenu en catastrophe, le joueur n°4B dégage le ballon en ligne de but par un tacle totalement incontrôlé et très dangereux. Il ne touche pas l'attaquant. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Exclusion du joueur n°4B pour faute grossière.

Un tel tacle constitue une mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire.

Penalty pour l'équipe A.

Rapport.

---

QUESTION L12/§4/Q2

Un défenseur, à la lutte avec un attaquant, tente de couvrir le ballon pour que son gardien s'en empare dans la surface de réparation. Le ballon reste à distance de jeu et le défenseur fait volontairement écran de son corps, sans l'usage des mains et des bras, pour stopper l'attaquant. Celui-ci vient heurter le défenseur dans le dos et les deux joueurs tombent. Mécontent, l'attaquant se relève et adresse un violent coup de pied au défenseur. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Exclusion de l'attaquant pour acte de brutalité.

Un joueur a le droit de protéger le ballon en se plaçant entre un adversaire et le ballon pour autant que celui-ci reste à distance de jeu et que le joueur ne maintienne pas l'adversaire à distance avec les bras ou le corps. Si le ballon se trouve à distance de jeu, le joueur peut être chargé par un adversaire (dans le respect des Lois du Jeu).

Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Rapport.

---

#### QUESTION L12/§4/Q3

Sur un long ballon aérien, un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les deux joueurs sont en pleine extension quand le coude de l'attaquant, véritablement saillant, percute l'adversaire au visage. L'attaquant parvient toutefois à dévier le ballon. Décisions et explications ?

Arrêt du jeu.

Exclusion de l'attaquant pour faute grossière

IFAB : "Tacler ou disputer le ballon tout en mettant en danger l'intégrité physique d'un adversaire ou en agissant avec violence ou brutalité doit être sanctionné comme faute grossière".

Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Rapport.

---

#### QUESTION L12/§5/Q1

L'attaquant n°9, à 50 cm de la ligne de but adverse, n'a plus qu'à pousser le ballon de la tête dans le but. C'est un but immanquable ! À hauteur du visage de l'attaquant, un défenseur effectue alors un ciseau dangereux sans le toucher mais qui, de ce fait, ne peut marquer. Décisions et explication ?

Arrêt du jeu.

Exclusion du défenseur pour avoir empêché un but en commettant une faute passible d'un coup franc.

Coup franc indirect pour l'équipe attaquante, sur la ligne de la surface de but, parallèle à la ligne de but, à l'endroit le plus proche de la faute.

La reprise technique n'étant pas un penalty, la sanction disciplinaire ne peut pas être ramenée à un avertissement.

Rapport.

---

#### QUESTION L12/§5/Q4

Un attaquant pénètre dans la surface de réparation adverse avec une occasion nette de marquer quand il est victime d'une faute de la part d'un défenseur (ou du gardien). L'arbitre siffle le penalty qui s'impose. Quelle sera la sanction disciplinaire dans les cas suivants : a) La faute est un tirage de maillot ? b) Le défenseur lui a fait un croc en jambe délibéré, par derrière, sans jouer le ballon ? c) Le défenseur l'a déséquilibré tout en tentant de tacler le ballon ? d) Le défenseur a taclé avec virulence mettant en danger l'intégrité physique de l'attaquant ?

a) et b) Exclusion du joueur fautif pour avoir annihilé une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers le but adverse.

c) Avertissement pour comportement antisportif.

d) Exclusion pour faute grossière.

---

QUESTION L12/§5/Q6

Sur le terrain, un joueur, tenant un objet à la main, tente de toucher le ballon sans parvenir à l'atteindre. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu

Avertissement au joueur pour comportement antisportif.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

---

QUESTION L12/§5/Q7

Un défenseur repousse délibérément le ballon de la main alors que celui-ci allait pénétrer dans son but. Un attaquant reprend le ballon et tire au but. C'est alors qu'un autre défenseur le détourne également volontairement de la main sans l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions ?

But accordé.

Avertissement au 1er défenseur pour comportement antisportif.

Avertissement au 2ème défenseur pour comportement antisportif.

Coup d'envoi.

---

QUESTION L12/§6/Q1

Sur une action de jeu, un joueur marque délibérément un but de la main contre son camp. Décisions et explications ?

But accordé.

Le joueur recevra un avertissement pour comportement antisportif car il se comporte d'une manière irrespectueuse envers l'esprit du jeu.

Coup d'envoi.

---

QUESTION L12/§7/Q5

Alors que le joueur n°9A part seul au but, le remplaçant n°13B, qui s'échauffait derrière le but, prend un ballon à un ramasseur de balles et le lance dans les pieds de l'attaquant pour le gêner. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Évacuation du second ballon.

Exclusion du remplaçant n°13B pour avoir empêché une occasion de but manifeste.

Coup franc direct pour l'équipe A exécuté à l'endroit où le second ballon a interféré avec le jeu ou à l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher l'adversaire ou le ballon du match.

Penalty si le ballon du match ou le joueur A se trouvait dans la surface de réparation de l'équipe B.

Rapport.

---

QUESTION L12/§7/Q8

Alors que le ballon est en jeu, un joueur de l'équipe A quitte délibérément le terrain pour aller cracher sur un officiel d'équipe assis sur le banc. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du joueur fautif pour avoir craché sur une personne.

Officiel de l'équipe A : coup franc indirect pour l'équipe B exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.

Officiel de l'équipe B : coup franc direct pour l'équipe B exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.

Rapport.

---

QUESTION L12/§7/Q12

Le ballon est en jeu. Une attaque prometteuse se développe au profit de l'équipe A. Voyant cela, un joueur de l'équipe B, situé près de la ligne de touche, demande un ballon à un ramasseur de balles qui le lui envoie. Le joueur B botte ce second ballon qui arrive près de la surface de réparation de l'équipe A, à proximité du ballon du match. Décisions et explications ? Le jeu ne sera pas arrêté si le second ballon n'interfère pas avec le jeu. Si le ballon interfère :

Arrêt du jeu.

Évacuation du second ballon.

Avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif.

Coup franc direct pour l'équipe A, exécuté à l'endroit où le second ballon a interféré avec le jeu.

---

QUESTION L12/§8/Q1

Un joueur de l'équipe A, sur le terrain, frappe un joueur de l'équipe B également sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.

Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le joueur de l'équipe B si celui-ci est en dehors de la surface de réparation adverse.

Penalty pour l'équipe B si le joueur de l'équipe B se trouvait dans la surface de réparation adverse.

Rapport.

---

QUESTION L12/§8/Q2

Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un partenaire sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.

Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le partenaire si celui-ci est en dehors ou dans la surface de réparation adverse.

Penalty pour l'équipe B si le partenaire se trouvait dans sa propre surface de réparation.

Rapport.

---

QUESTION L12/§8/Q4

Ballon au pied, le joueur n°7A déborde le long de la ligne de touche. Il centre puis, dans son élan, se retrouve à l'extérieur du terrain. À ce moment-là, le joueur n°2B quitte le terrain pour aller le frapper. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Exclusion du joueur n°2B pour acte de brutalité.

Coup franc direct pour l'équipe A, exécuté sur le point de la ligne de touche le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.

Rapport.

---

QUESTION L12/§9/Q1

Un joueur qui a déjà reçu un avertissement en reçoit un second quelques minutes après. L'arbitre ne se rend pas compte du fait que ce joueur était déjà averti et il ne l'exclut pas. Quelques minutes après, ce joueur marque un but et l'arbitre s'aperçoit de son erreur. Décisions et explications si ce joueur marque : a) Dans le but adverse. b) Dans son propre but.

Dans les deux cas : Exclusion de ce joueur, consécutive à deux avertissements.

a) À partir du moment où les officiels sont responsables de l'erreur, l'équipe ayant une personne supplémentaire ne peut être pénalisée par une sanction technique. De ce fait, le but est refusé et le jeu doit être repris par une balle à terre donnée au gardien de but.

b) But accordé. Coup d'envoi. Rapport.

---

QUESTION L12/§9/Q4

En 2ème période, le joueur n°8A reçoit un second avertissement mais il n'est pas exclu par l'arbitre. Quelques instants plus tard, l'entraîneur de l'équipe A demande pour effectuer un remplacement. Le joueur n°8A quitte le terrain et le remplaçant n°12A y pénètre. Le jeu est repris et, sur la 1ère action, le joueur n°12A marque un but pour son équipe. Le coup d'envoi est donné. Ce n'est que dans les secondes suivantes que l'arbitre se rend compte de son erreur précédente. Il arrête le jeu. Décisions et explications ?

Le jeu ayant repris, l'arbitre est dans l'obligation d'accorder le but.

Il présentera le carton rouge au joueur n°8A se trouvant sur le banc de touche. Celui-ci doit quitter l'aire de jeu.

L'équipe A continue obligatoirement le match à 10. Le remplaçant n°12A doit quitter le terrain et pourra remplacer ultérieurement un partenaire.

Balle à terre donnée à l'équipe en possession du ballon à l'endroit où il se trouvait lors de l'arrêt de jeu.

Rapport.

---

QUESTION L12/§10/Q1

Un remplaçant, sur son banc de touche, insulte un adversaire sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du remplaçant pour avoir tenu des propos injurieux.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse exécuté sur le point de la ligne de touche le plus proche de l'endroit où se trouvait le remplaçant.

Rapport.

---

QUESTION L12/§10/Q2

Ballon en jeu. Un joueur, sur le terrain, insulte un adversaire, un partenaire ou l'arbitre, présent sur le terrain. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du joueur pour propos injurieux.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le joueur fautif, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Rapport.

---

QUESTION L12/§10/Q3

Ballon en jeu. Un joueur blessé, qui se trouve hors du terrain, insulte un adversaire (ou un partenaire, un arbitre) présent sur le terrain, ou l'entraîneur adverse situé sur son banc de touche. Décisions ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du joueur pour propos injurieux.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse exécuté sur le point de la ligne du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait le fautif.

Rapport.

---

QUESTION L12/§11/Q1

Un joueur blessé sort du terrain pour aller se faire soigner. Doit-il être sanctionné d'un avertissement s'il n'a pas demandé l'autorisation de l'arbitre pour quitter le terrain ?

Un joueur doit informer l'arbitre avant de quitter le terrain. Toutefois cette disposition ne s'applique pas pour la sortie d'un joueur blessé. Néanmoins, si le joueur désire reprendre part au jeu, il ne pourrait le faire qu'après accord de l'arbitre.

---

QUESTION L12/§11/Q2

Un défenseur commet une faute passible d'avertissement. L'arbitre accorde le coup franc réglementaire mais, avant qu'il ait pu notifier l'avertissement, l'attaquant victime de la faute joue le coup franc rapidement, conformément à la Loi 13, pour un partenaire qui marque. Décisions et explications ?

But accordé.

L'arbitre délivrera la sanction disciplinaire avant le coup d'envoi sauf si la faute consistait à perturber ou stopper une attaque prometteuse

L'IFAB dit : "Si l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but manifeste avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire ; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu, si l'infraction a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse, le joueur n'est pas averti. "

Coup d'envoi.

---

QUESTION L12/§11/Q3

À la 57ème minute de jeu, l'attaquant n°11A entre dans la surface de réparation de l'équipe adverse. Le défenseur n°5B tacle l'attaquant au niveau de l'intersection de la surface de but et de la ligne de but dans le terrain. L'arbitre fait signe de jouer ou dit de la voix : "Jouez" ! Le ballon va directement en touche. L'arbitre va alors voir l'attaquant de l'équipe A et constate qu'il fait l'objet de blessures très graves. L'attaquant doit quitter le terrain définitivement tout en étant évacué à l'hôpital par les pompiers. Décisions et explications ?

L'arbitre, en disant "Jouez", ou en faisant signe de jouer, a signifié qu'il n'y avait pas de faute de la part du défenseur.

Le jeu sera donc repris par la rentrée de touche correspondante et il n'y aura pas de sanction disciplinaire. Toutefois, si l'arbitre pense avoir commis une erreur, il peut revenir sur sa décision puisque le jeu n'a pas repris.

Le joueur n°5B doit être sanctionné d'une exclusion pour faute grossière.

Le jeu doit être repris par un penalty pour l'équipe A.

Rapport.

---

QUESTION L12/§11/Q4

Un joueur enlève son short après avoir marqué un but. Décisions ?

L'arbitre sanctionnera ce joueur d'un avertissement pour comportement antisportif. De plus, s'il estime qu'il s'agit d'un geste obscène : le joueur fautif sera exclu pour gestes grossiers.

---

QUESTION L12/§11/Q5

Ballon en jeu. Un remplaçant, qui s'échauffait derrière le but de son équipe, distrait par son attitude provocante (verbale ou non) un attaquant adverse. De ce fait, ce dernier perd le ballon au profit d'un défenseur de l'équipe du remplaçant. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Avertissement au remplaçant pour comportement antisportif.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse sur la ligne de but à l'endroit le plus proche du remplaçant, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

## Loi 13 – Coups francs

(8 questions)

---

QUESTION L13/§1/Q1

Comment l'arbitre doit-il agir en ce qui concerne le signal d'exécution d'un coup franc ? Les directives pratiques pour les arbitres, paragraphe "utilisation du sifflet", disent :

Il n'est pas nécessaire de siffler la reprise du jeu pour la plupart des coups francs.

Par contre, le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu :

- Lors d'un coup franc avec placement d'un mur à distance réglementaire.
- Après interruption du jeu pour sanctionner disciplinairement un joueur.

---

QUESTION L13/§2/Q1

Un but a été marqué directement sur un coup franc indirect accordé à l'équipe attaquante dans la surface de réparation adverse, alors que l'arbitre n'a pas levé le bras avant son exécution. Décisions et explications ?

But refusé.

Les Lois du Jeu sont formelles, l'arbitre a l'obligation de lever le bras lors des coups francs indirects, y compris lors de l'exécution dans la surface de réparation pour l'équipe attaquante.

Coup franc indirect à refaire.

---

QUESTION L13/§2/Q3

L'arbitre siffle un attaquant de l'équipe A en position de hors-jeu dans le camp de l'équipe B, très loin du but de l'équipe A. Comment l'arbitre devra t'il exécuter la signalisation ?

L'arbitre signale un coup franc indirect en levant le bras à la verticale. Il baisse son bras immédiatement une fois le ballon remis en jeu. En effet, lorsqu'il y a une très faible probabilité qu'un but puisse être marqué directement, l'arbitre n'a pas besoin d'attendre que le ballon soit joué par un autre joueur ou sorte du terrain pour baisser son bras.

---

QUESTION L13/§3/Q1

Lors d'un coup franc direct, l'arbitre a donné le signal mais avant le botté du ballon : a) Un défenseur s'approche à moins de 9,15m du ballon ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ? 1) Si le but est marqué, 2) Si le ballon va en sortie de but, 3) Si le ballon est détourné en corner, 4) Si le ballon revient en jeu.

Dans le 1er cas : But accordé. Coup d'envoi.

Dans les autres cas : Avertissement au fautif pour non-respect de la distance ou comportement antisportif. Coup franc à rejouer.

b) Un attaquant gesticule devant un mur formé de moins de trois joueurs ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ?

Avertissement au fautif pour comportement antisportif.

Dans le 1er cas : But refusé. Coup franc à recommencer.

Dans les autres cas : Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

---

QUESTION L13/§3/Q2

Quels critères l'arbitre doit-il retenir, pour valider ou non l'exécution d'un coup franc, lorsque le joueur chargé de le botter déplace le ballon en maintenant son pied en contact avec celui-ci ?

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé. Les adversaires peuvent s'approcher aussitôt.

D'autre part, le contact avec le ballon ne doit cesser à aucun moment. Si le contact cesse et qu'ensuite le joueur remet le pied sur le ballon :

- L'arbitre devra considérer que le joueur joue deux fois consécutivement le ballon.
- Le botteur sera sanctionné d'un coup franc indirect. Par ailleurs, le mouvement du ballon ne doit être composé que d'une seule phase.

Dans le cas où il est composé de plusieurs phases, comme par exemple :

- Ballon déplacé puis après un arrêt déplacé à nouveau,
- Ballon déplacé vers l'avant et sans arrêt ramené en arrière,
- Ballon déplacé avec un changement de direction,
  - o L'arbitre considérera que le botteur joue deux fois consécutivement le ballon.
  - o Le botteur sera sanctionné d'un coup franc indirect.

---

QUESTION L13/§3/Q5

Coup franc aux abords de la surface de réparation au profit de l'équipe attaquante avec formation d'un mur. En application des Lois du Jeu et selon la procédure managériale, l'arbitre demande au botteur d'attendre son coup de sifflet. Malgré tout, avant le signal, le botteur exécute le coup franc. Décisions et explications ?

L'IFAB précise : "Si l'arbitre souhaite que les joueurs attendent le coup de sifflet pour reprendre le jeu (par exemple, pour s'assurer que les défenseurs se trouvent à 9,15m du lieu d'exécution du coup franc), il doit clairement indiquer aux joueurs l'équipe en attaque qu'ils doivent attendre le coup de sifflet".

Ici, le botteur ne respecte pas la demande de l'arbitre.

Par conséquent, il se rend coupable d'un comportement antisportif sanctionnable d'un avertissement. Coup franc à recommencer dans tous les cas.

---

QUESTION L13/§4/Q3

Lorsqu'un mur est formé par une équipe, que savez-vous de la position des attaquants par rapport au mur ?

Lorsqu'un mur de moins de trois joueurs est formé, un ou des attaquants peuvent se positionner dans le mur ou aux alentours à moins d'un mètre.

Lorsqu'un mur de trois joueurs ou plus est formé, un ou des attaquants doivent être à au moins un mètre du mur.

Il appartient aux arbitres de faire respecter cette distance d'un mètre avant l'exécution du coup franc.

---

QUESTION L13/§4/Q4

L'arbitre siffle un coup franc pour l'équipe A à 20 mètres des buts de l'équipe B. L'équipe B forme un mur de cinq joueurs. L'arbitre met à distance réglementaire les attaquants de l'équipe A. Au moment où un attaquant A botte le coup franc, un partenaire s'approche à moins d'un mètre du mur. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Coup franc indirect pour l'équipe B à l'endroit de l'infraction.

## Loi 14 – Penalty

(10 questions)

---

QUESTION L14/§1/Q2

Après le botté du joueur, à quel moment le penalty est-il considéré comme pleinement exécuté ?

Le penalty est terminé lorsque :

- Le ballon arrête de bouger,
- Il sort en dehors des limites du terrain,
- L'arbitre arrête le jeu pour sanctionner une infraction aux Lois du Jeu.

---

QUESTION L14/§1/Q3

Penalty à l'issue du temps réglementaire. Le ballon est botté régulièrement et le gardien le dévie sur la barre transversale. Le ballon rebondit au sol 5m devant la ligne de but puis, par un effet "rétro", pénètre dans le but. Décisions et explications ?

But accordé.

L'IFAB précise que "le penalty est terminé lorsque le ballon arrête de bouger".

Fin de la période.

---

QUESTION L14/§3/Q2

Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but sautille latéralement sur sa ligne de but sans la quitter. Décisions et explications ?

Dans cette situation, il faut considérer que l'obligation pour le gardien de but de rester sur sa ligne est respectée. Il doit obligatoirement faire face au tireur, entre les poteaux avant que le tir ne soit effectué. Il ne peut distraire abusivement le tireur, par exemple en retardant l'exécution du penalty ou en touchant les poteaux, la barre transversale ou les filets. Si ces conditions sont toutes réunies, l'arbitre n'interviendra pas.

---

QUESTION L14/§3/Q3

Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but s'avance avant que le ballon ne soit botté et le tir est exécuté. Décisions ?

Le ballon pénètre dans le but :

- But accordé.
- Coup d'envoi.

Le ballon ne pénètre pas dans le but :

- Le gardien de but a au moins un pied sur ou derrière sa ligne de but :
  - o Laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.
- Le gardien de but n'a pas au moins un pied sur ou derrière sa ligne de but :
  - o Pas d'influence sur le tireur (ballon hors du but ou sur un montant et/ou barre transversale) : laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.
  - o Influence sur le tireur ou tir repoussé par le gardien : arrêt du jeu. Mise en garde du gardien de but. Penalty à refaire.

---

QUESTION L14/§3/Q5

Un défenseur, entre le signal et le botté, pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 9,15 m du ballon (faute d'empiètement). Décisions ?

But marqué : but accordé, coup d'envoi.

Dans tous les autres cas :

- Si incidence : penalty à recommencer.
- Si pas d'incidence : reprise consécutive à l'arrêt ou laisser jouer.

N.B. : Penalty à la fin du temps réglementaire : mêmes réponses que ci-dessus et fin de la période ou du match.

---

QUESTION L14/§4/Q1

Penalty. Le joueur devant tirer se présente à l'arbitre. Entre le coup de sifflet et le botté, un partenaire du tireur entre dans la surface de réparation et tire le penalty à sa place. Le ballon franchit la ligne de but en dehors des montants. Décisions ?

Avertissement au botteur pour comportement antisportif.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse sur le point de penalty.

N.B. : Penalty à la fin du temps réglementaire : fin de la période ou du match.

---

QUESTION L14/§4/Q4

Un attaquant, autre que le botteur du penalty, entre le signal et le botté, pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 9,15 m du ballon (faute d'empiètement). Décisions ?

But marqué :

- Si incidence : but refusé, penalty à recommencer.
- Si pas d'incidence : but accordé, coup d'envoi.

Dans tous les autres cas :

- Si incidence : coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de l'incidence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Si pas d'incidence : reprise consécutive à l'arrêt ou laisser jouer.

N.B. : Penalty à la fin du temps réglementaire : but accordé le cas échéant et fin de la période ou du match. Si le but ne peut pas être accordé, dans tous les cas, fin de la période ou du match.

---

QUESTION L14/§5/Q1

Un joueur, bottant un penalty, feinte le gardien avant de tirer. Décisions ?

Il est permis au tireur de réaliser une feinte lors de l'exécution d'un penalty. Par contre, la feinte est considérée comme illégale lorsque, après avoir terminé sa course, tout juste avant de botter le ballon, le tireur fait semblant de botter, pour attendre le plongeon du gardien de but et botte seulement ensuite. On doit considérer que cela rompt la fluidité et le rythme du botté. La dernière foulée et le tir doivent donc constituer un ensemble fluide et un même mouvement. Dans ce cas, le tireur sera averti pour comportement antisportif.

---

QUESTION L14/§5/Q2

La Loi 14 ne précise pas l'endroit de la remise en jeu lorsque le botteur commet une feinte illégale, quand le but n'est pas marqué et après que l'arbitre ait adressé un avertissement au botteur pour comportement antisportif ?

Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où la faute a été commise (point de penalty).

---

QUESTION L14/§8/Q2

Penalty. Le joueur botte avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

Dans tous les cas, le penalty est à recommencer.

## Loi 15 – Rentrée de touche

(6 questions)

---

### QUESTION L15/§1/Q1

Rentrée de touche effectuée régulièrement par l'équipe A, à l'intention de son gardien de but. Celui-ci, situé à l'extérieur de sa surface de réparation, contrôle le ballon du pied et le ramène dans sa surface puis s'en saisit des mains. Décisions ?

Arrêt du jeu.

Coup franc indirect à l'endroit où il se saisit du ballon des mains, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

---

### QUESTION L15/§2/Q1

Lors d'une rentrée de touche, le ballon rebondit à l'extérieur du terrain avant d'y pénétrer. Décisions ?

Que la rentrée de touche soit régulière ou irrégulière : à refaire par la même équipe au même endroit.

---

### QUESTION L15/§2/Q2

Lors d'une rentrée de touche, le joueur lance le ballon en dehors du champ de jeu de façon : a) volontaire b) involontaire Décisions ?

a) Avertissement au joueur pour comportement antisportif. Rentrée de touche à refaire par la même équipe au même endroit.

b) Rentrée de touche à refaire par la même équipe.

---

### QUESTION L15/§2/Q4

Sur une rentrée de touche, un joueur, adversaire de celui qui fait la remise en jeu, se place sur la ligne de touche ou près de celle-ci. Quelle doit être l'attitude de l'arbitre, voire de l'arbitre assistant, en cette circonstance ?

Le joueur adverse doit se tenir à une distance d'au moins 2 mètres du point de la ligne de touche où doit être effectuée la rentrée de touche. L'arbitre ou l'arbitre assistant doit faire respecter cette distance. Si le joueur n'obtempère pas, il reçoit un avertissement pour comportement antisportif.

---

### QUESTION L15/§2/Q5

Sur une rentrée de touche pour l'équipe A, un adversaire reste à moins de 2 mètres de la ligne de touche et dévie le ballon de la tête derrière sa ligne de but, en dehors des montants. Décisions et explications ?

Avertissement au joueur de l'équipe B pour comportement antisportif.

L'arbitre choisira la reprise de jeu la plus avantageuse au profit de l'équipe A entre le coup franc indirect à l'endroit de la position du joueur B et le corner.

---

QUESTION L15/§2/Q6

Lors d'une rentrée de touche effectuée régulièrement, un joueur de l'équipe A envoie volontairement et violemment le ballon au visage d'un adversaire que ne situait pas à plus de 2 mètres du lieu de la remise en jeu. Décisions ?

Deux cas de figure sont à envisager :

- L'adversaire ne se situe pas à la distance en raison de l'action de jeu qui précédait (ce joueur n'a pas eu le temps de se reculer) :
  - o Arrêt du jeu.
  - o Exclusion de l'exécutant pour acte de brutalité.
  - o Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le joueur B qui reçoit le ballon dans la figure.
- L'adversaire vient volontairement se placer à une distance inférieure à 2 mètres et avant que l'arbitre ne puisse intervenir pour le faire reculer, l'exécutant de la rentrée de touche lance le ballon dans la figure de son adversaire :
  - o Arrêt du jeu.
  - o Exclusion de l'exécutant pour acte de brutalité.
  - o Avertissement au joueur B pour comportement antisportif.
  - o Coup franc indirect pour l'équipe A à l'endroit où se situait le joueur B.

Rapport.

## Loi 16 – Coup de pied de but

(4 questions)

---

QUESTION L16/§2/Q1

Coup de pied de but pour l'équipe A. Un joueur de cette équipe botte le ballon. Aucun autre joueur ne l'a touché au moment où une rafale de vent violent le rabat dans la surface de but dans laquelle le joueur était resté. Celui-ci tente alors de l'arrêter de la main, le touche, mais ne peut l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions ?

Le joueur est le gardien de but :

- But refusé.
- Pas d'avertissement au gardien de but.
- Coup franc indirect pour l'équipe B sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche d'où le gardien a touché une seconde fois le ballon.

Le joueur n'est pas le gardien de but :

- But refusé.
- Avertissement au joueur pour comportement antisportif.
- Penalty pour l'équipe B.

---

QUESTION L16/§2/Q2

Lors d'un coup de pied de but au profit de l'équipe défendante, le joueur de cette équipe qui a exécuté la remise en jeu, touche le ballon une seconde fois consécutivement. Au moment du second contact, le ballon était en jeu. Le défenseur le perd aussitôt au profit d'un attaquant adverse qui tire et marque le but. Décisions et Explications ?

Si le jeu n'a pas été arrêté par l'arbitre pour sanctionner le second contact, et compte tenu du fait que le ballon a été mis en jeu normalement avant que ne se produise le second contact, il y a lieu :

- D'appliquer la règle de l'avantage et d'accorder le but.
- De reprendre le jeu par le coup d'envoi.

Toutefois si lors du botté du coup de pied de but, l'attaquant se trouvait dans la surface de réparation, le coup de pied de but est à retirer.

---

#### QUESTION L16/§2/Q4

Lors de l'exécution d'un coup de pied de but, le ballon est joué par un défenseur n°5A lorsqu'un adversaire l'intercepte dans la surface de réparation et marque un but contre l'équipe A. Décisions ?

L'attaquant n'était pas dans la surface de réparation au moment où le ballon a été botté :

- But accordé.
- Coup d'envoi.

L'attaquant n'a pas eu le temps de sortir de la surface de réparation avant le botté du coup de pied de but et n'a pas gêné l'exécution :

- But accordé.
- Coup d'envoi.

L'attaquant est resté ou entré dans la surface de réparation avant le botté du coup de pied de but :

- But refusé.
- Coup de pied de but à refaire.

---

#### QUESTION L16/§2/Q5

Coup de pied de but pour l'équipe A. Le gardien de but lève le ballon vers un partenaire situé sur le terrain (dans ou hors de sa surface de réparation) qui le lui renvoie de la tête. Décisions ? Le gardien contournant volontairement la Loi :

Arrêt du jeu.

Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif.

Coup franc indirect pour l'équipe B à l'endroit où le gardien a initié la stratégie, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

## Loi 17 – Corner

(2 questions)

---

#### QUESTION L17/§1/Q2

À cause du vent, le poteau de corner flexible empêche l'exécution du corner. Le botteur décide de le retirer. Décisions ?

Il n'est pas possible de retirer le poteau de corner. Un partenaire peut le tenir le temps de l'exécution.

---

#### QUESTION L17/§1/Q3

Corner pour l'équipe A. L'arbitre donne le signal et le tir est exécuté. Le joueur n°9A entre alors dans la zone délimitée par les filets en passant derrière le gardien de but puis revient sur le terrain. Surpris,

le gardien de but n'a pas bougé. Le joueur n°9A, à 2 mètres du but, détourne de la tête le ballon qui pénètre dans le but. Décisions ?

L'arbitre doit évaluer le comportement de l'attaquant :

- Sortie naturelle du terrain pour éviter les mouvements du gardien de but :
  - o But accordé.
  - o Coup d'envoi.
- Sortie tactique pour interférer sur le comportement du gardien de but :
- But refusé.
- Le joueur n°9A doit être averti pour être comportement antisportif.
- Coup franc direct pour l'équipe B en un point quelconque de la surface de but.

## Autres questions CDA

(10 questions)

---

### QUESTION CDA/Q1

Ballon en jeu, le gardien de but de l'équipe A tient dans ses mains le ballon plus de huit secondes après que l'arbitre ai décompté les cinq dernières secondes avec un signal visuel. Décisions ?

- Arrêt du jeu
- Corner pour l'équipe B du côté le plus proche de l'endroit où se situait le gardien au moment où l'infraction a été signalée

---

### QUESTION CDA/Q2

Quels sont les 6 motifs d'avertissement applicables aux niveaux départemental et régional ?

- (1) Retarder la reprise du jeu ;
- (2) Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- (3) Pénétrer ou revenir délibérément sur le terrain, ou quitter délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre ;
- (4) Ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution d'une balle à terre, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche ;
- (5) Enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu (le nombre d'infractions commises à partir duquel l'avertissement doit être infligé n'est pas précisément défini) ;
- (6) Se rendre coupable de comportement antisportif.

---

### QUESTION CDA/Q3

Quels sont les 7 motifs d'exclusion applicables aux niveaux départemental et régional ?

- (1) Empêcher l'équipe adverse de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste en commettant une main délibérée (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation) ;
- (2) Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste à un adversaire se dirigeant vers le but du joueur fautif en commettant une faute passible d'un coup franc ;
- (3) Commettre une faute grossière ;
- (4) Cracher sur/vers ou mordre quelqu'un ;

- (5) Commettre un acte de brutalité ;
- (6) Tenir des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ou agit de façon blessante, injurieuse et/ou avec grossièreté ;
- (7) Recevoir un second avertissement au cours du même match.

**Toutes les questions suivantes concernent le dispositif du carton blanc mis en place dans le District du Puy-de-Dôme pour les compétitions séniors D1, D2, D3, D4, D5, Foot Entreprise, D1 Féminines, Coupes départementales, et compétitions jeunes à partir des U15. Ce dispositif n'est pas applicable sur les compétitions régionales et nationales telles que la Coupe de France ou la Coupe Gambardella.**

---

QUESTION CDA/Q4

Le n°9 de l'équipe A est signalé hors-jeu par l'arbitre assistant. L'arbitre arrête le jeu. A cet instant, ce même joueur se précipite vers l'arbitre assistant en parcourant plusieurs mètres pour exprimer son mécontentement. Décisions ?

Carton blanc au n°9 A

Exclusion temporaire de 10 minutes du n°9 A

Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le n°9 A lors du hors-jeu.

---

QUESTION CDA/Q5

Le gardien de but de l'équipe A, mécontent que l'arbitre ne le protège pas suffisamment lors de ses sorties aériennes, profite d'un arrêt de jeu pour venir jusqu'au rond central lui exprimer ce mécontentement. Décisions ?

Carton blanc au gardien de but A

Exclusion temporaire de 10 minutes du gardien de but A

Nomination d'un nouveau gardien de but

Reprise du jeu consécutive à l'arrêt

---

QUESTION CDA/Q6

Le n°4 de l'équipe B reçoit un avertissement pour comportement antisportif en première mi-temps. A la 60<sup>ème</sup> minute, l'arbitre signale dans le rond central une faute de pied commise par imprudence par ce même joueur sur le n°8 de l'équipe A. Immédiatement, le n°4 B exprime son désaccord de manière véhémement auprès de l'arbitre. Décisions ?

Carton blanc au n°4 B

Exclusion temporaire de 10 minutes du n°4 B

Coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit de la faute

---

QUESTION CDA/Q7

Le n°8 de l'équipe A reçoit un carton blanc en première mi-temps. A la 80<sup>ème</sup> minute, l'arbitre signale devant les bancs de touche une faute de pied commise par imprudence par ce même joueur sur le n°4 de l'équipe B. Immédiatement, le n°8 A exprime son désaccord de manière véhémement auprès de l'arbitre. Décisions ?

Carton blanc au n°8 A

Exclusion définitive du n°8 A (avec présentation du carton rouge) pour récidive de carton blanc  
Coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de la faute  
Rapport

---

QUESTION CDA/Q8

Ballon hors du jeu, l'entraîneur de l'équipe B interpelle l'arbitre pour contester avec véhémence une situation de pénalty en faveur de son équipe pour laquelle aucune faute n'a été signalée. Décisions ?

Avertissement de l'entraîneur B pour désapprobation des décisions arbitrales.

Reprise du jeu consécutive à l'arrêt

NB : un officiel d'équipe n'est pas assujetti au carton blanc

---

QUESTION CDA/Q9

Ballon en jeu, le n°14 de l'équipe B de retour de son échauffement se met à courir derrière l'arbitre assistant en lui criant dessus pour réclamer une faute en faveur de son équipe. Décisions ?

Arrêt du jeu sous réserve de l'avantage

Avertissement au n°14 B pour désapprobation des décisions arbitrales.

CFI pour l'équipe A à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt du jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

NB : un remplaçant ou un remplacé n'est pas assujetti au carton blanc

---

QUESTION CDA/Q10

L'équipe B se retrouve à 8 joueurs faisant suite à trois exclusions. A la 75<sup>ème</sup> minute, l'arbitre arrête le jeu pour mettre un carton blanc au gardien de but de l'équipe B. Décisions ?

Impossibilité de poursuivre le match du fait que l'équipe B ait moins de 8 joueurs

Arrêt définitif du match

Rapport

---

QUESTION CDA/Q11

Le n°5 de l'équipe A est exclu temporairement 10 minutes suite à un carton blanc. Assis sur son banc de touche ce même joueur continue de contester avec véhémence les décisions de l'arbitre. Décisions ?

Arrêt du jeu sous réserve de l'avantage

Avertissement au n°5 A pour désapprobation des décisions arbitrales.

CFI pour l'équipe B à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt du jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

NB : un remplaçant ou un remplacé n'est pas assujetti au carton blanc

---

QUESTION CDA/Q12

Le n°10 de l'équipe A reçoit un carton blanc en fin de première mi-temps à la 43<sup>ème</sup> minute. L'arbitre fait jouer 1 minute d'arrêt de jeu. A quelle minute de jeu le n°10 A pourra-t-il revenir en deuxième mi-temps ?

L'exclusion temporaire du n°10 A aura été consommée pour 3 (2+1) minutes en première mi-temps, donc ce joueur pourra revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane après 7 (10-3) minutes de jeu en deuxième mi-temps lors d'un arrêt de jeu ou en cours de jeu uniquement sur autorisation de l'arbitre.

---

QUESTION CDA/Q13

L'arbitre délivre un avertissement au n°2 de l'équipe B pour désapprobation de ses décisions. Au moment de notifier ce carton jaune sur son document d'arbitrage, l'arbitre se souvient du dispositif du carton blanc. Décisions ?

Rappel du n°2 B et de son capitaine pour signifier l'annulation de l'avertissement

Délivrance du carton blanc

Exclusion temporaire de 10 minutes du n°2 B

Reprise du jeu consécutive à l'arrêt